

Sommaire

- Budget
- Préau - accès PMR



- Collecte des déchets
- Notre eau



- CM des Jeunes
- Bibliothèque

BIBLIOTHÈQUE DE SAINTE-AGNÈS



ET SAINT MURY-MONTEYMOND

Chers concitoyens,

Nous avons passé un cap dans la gestion de la commune. Une bonne tenue des comptes nous permet aujourd'hui d'entrer dans une phase d'investissements. Nous avons décidé d'une baisse de 2% des impôts locaux au printemps dernier ce qui nous ramène encore à un écart de 35% avec nos voisins de Saint Mury et de Laval. Nous souhaitons poursuivre cette baisse. Le projet préau-école-bibliothèque est sur les rails et doit être réalisé au cours de l'été prochain. Nous prévoyons d'investir à plus court terme encore pour garantir la qualité de notre eau.

Nous restons vigilants car les besoins d'amélioration du quotidien sont toujours pressants : nous sommes en cours de construction de l'abri à sel-pouzzolane et nous projetons des travaux d'entretien et de réfection des voiries.

Mais petit à petit, nous allons pouvoir favoriser les services pour améliorer les échanges et les temps de vie du village. Après la 1ère expérience du Conseil Municipal des Jeunes, une nouvelle équipe va prendre le relais. L'embauche d'une bibliothécaire quelques heures par semaine permettra de conforter la mise en réseau avec le Grésivaudan et développer les activités.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne fin d'année 2017.

Alain Rimet et toute l'équipe municipale



☔ Notre eau, ce bien précieux

Les mauvais résultats de cet été au réservoir des Mouilles :

Depuis de nombreuses années et particulièrement en période d'étiage, les analyses régulières réalisées à la demande de L'Agence Régionale de l'Eau font apparaître des non conformités dues principalement à l'Escherichia coli. Dès la connaissance de la présence de ces bactéries provenant des déjections animales, les services techniques traitent l'eau par adjonction de chlore au niveau des réservoirs.

Cette année, l'eau a été rendue impropre à la consommation



par l'alerte du 28 Juillet suite à des résultats d'analyse très mauvais à Montgouyard. La sécheresse a probablement accentué le développement des bactéries. Nous avons traité l'eau à plusieurs reprises selon les directives de l'ARS, au niveau des réservoirs des Mouilles et de la Felisotte. Le réseau a été purgé en plusieurs endroits et le citerneau de la Mouille a été entièrement nettoyé. Les analyses complémentaires successives ont autorisé le retour de la consommation pour la Félisotte, le Mollard et la Perrière, le 3 août.

Pour Montgouyard et la partie basse de ce réseau, les purges ont été renouvelées avec un nouveau traitement au chlore et

l'interdiction a pu être levée suite au contrôle du 7 août.

L'eau de ce réseau provient des captages Pré Paturel amont et aval, et La Mouille. Ces captages ne sont pas protégés. Ils desservent La Felisotte, La Perrière, Le Mollard, Montgouyard et les Grands Champs en transitant par le réservoir des Mouilles. La protection consiste à clôturer les périmètres immédiats (zones des drains) afin d'éviter la présence d'animaux.

Qu'avons-nous fait depuis 2014 pour l'eau ?

En l'absence de diagnostic précis du réseau, un schéma directeur de l'eau a été établi (rapport de février 2016). Ce document liste les travaux à faire pour améliorer notre ressource en eau. Il est également obligatoire pour la réalisation du PLU.

Les captages appartenant à la commune ne sont pas protégés. Seule l'eau desservie par Clafey provient des captages protégés de Villard Bonnot. Elle alimente les hameaux du Fay, de la Faure, de la Ville, du Mas et de la Bourgeat.

En mesures d'urgence, nous avons mis au point deux procédures avec les services techniques pour traiter le réseau : un traitement préventif périodique et un traitement curatif en cas d'alerte.

Toutes les interventions sont consigné dans un cahier en mairie, tenu à jour par les services techniques.

A court terme et pour obtenir une eau de qualité sur la durée, nous avons décidé d'engager certains investissements préconisés dans le schéma directeur :

- La mise en place de traitements Ultra Violet sur les réservoirs des Mouilles et de La Gorge avec modification de l'alimentation de la Félisotte,
- L'alimentation du réservoir des mouilles par les captages de Michu et Graillat de Villard Bonnot. Ces captages sont récents et bénéficient de périmètres de protection,

- La déconnexion et la mise en réserve des captages de

2

Préaturel et La Mouille,

- La relance de la procédure de protection des captages des Cétives, Préaturel et de La Mouille. La durée de la procédure est estimée entre 5 et 8 ans.

Ces investissements, très conséquents pour notre petit village, permettront de mettre en sécurité l'ensemble des réseaux de la commune. Comme vous le savez, la compétence eau et assainissement est transférée au Grésivaudan au 1er janvier 2018. En lançant ces actions dès maintenant, nous assurons la sécurisation immédiate du réseau. La Communauté de Communes du Grésivaudan qui a été associée au projet, portera la charge de ces investissements à partir de janvier.

Pour les habitants, le prix de l'eau (tarif de convergence du mètre cube) restera sensiblement identique au prix actuel sur la commune.

Qu'ont fait les précédentes municipalités pour sécuriser notre eau ?

Ces ressources ont fait l'objet d'un rapport d'hydrogéologue en 1998. L'objectif était la protection des captages cités plus haut. Une délibération du conseil municipal a été prise le 21 septembre 1998 mandatant le maire pour « Conduire à son terme la procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages ». Cette procédure est demeurée sans suite. Aujourd'hui, aucun captage communal n'est protégé !

❶ Grands travaux

Préau, accès aux personnes à mobilité réduite (PMR), réaménagement de l'école et de la bibliothèque



Vous en avez entendu parler à la dernière réunion publique et dans le journal Relief précédent. C'est un projet que nous espérons depuis longtemps, attendant d'avoir le budget pour le réaliser.

Le futur préau dessiné par Maria Ramos et Marion Fournel est une structure métallique légère recouverte de bois, qui rappelle les crêtes de nos montagnes par ses pans découpés. Il apportera une surface protégée des intempéries de 64 m² entre le portail et le bâtiment de l'école en remplacement de la dalle béton actuelle. Cette touche de modernité, bois et métal, empiète au minimum sur la bâtisse de pierre pour lui conserver son cachet.

Dans le cadre de l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR), une rampe permettra une circulation en pente douce entre le préau et un nouveau perron au niveau de la porte d'entrée de l'école. Un espace de rangement pour le matériel de l'école sera aménagé au fond de l'espace couvert actuel.

La seconde partie de l'accès aux personnes à mobilité réduite concerne les aménagements intérieurs de l'école, de l'église et de la mairie. Les études sont lancées auprès des architectes. Les principales modifications concernent l'entrée de l'école qui se fera par une porte vitrée centrale ouvrant sur un petit hall d'accueil. Le bureau des maîtres et la circulation pour l'accès aux toilettes sont aussi réaménagés.

Un dernier volet de l'étude consiste à aménager l'ancienne classe du rez-de-chaussée pour la bibliothèque avec partage de l'espace pour des activités scolaires. Nous avons l'obligation de rendre la bibliothèque accessible aux personnes à mobilité réduite. Le choix a été de la maintenir dans l'école, proche des enfants qui sont son principal public et sa raison d'être. Il a été spécifié que l'aménagement de la pièce doit être amovible pour accueillir une classe supplémentaire si besoin.



Où en sommes-nous sur le PLU ?

Un article dans le relief du mois de mars précédent résume les grands principes du PLU et son cadre réglementaire.

Le diagnostic vous a été présenté le 2 décembre 2016. Il comporte de nombreux thèmes, tels que l'environnement, l'agriculture, la mobilité, le paysage, la démographie, le contexte socio-économique. Cette étape nous a permis d'identifier les enjeux et de les partager lors du débat public.

Sur cette base, le bureau d'étude avec le CM ont construit un projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Il sera présenté, expliqué et mis en débat lors d'une prochaine réunion publique.

Après cette phase de concertation, le CM approuvera un PADD. Les principes d'urbanisme retenus dans ce document seront traduits en carte de zonage (zones naturelles, agricoles, de futur urbanisation et urbaines). Cette carte de zonage sera partagée et discutée notamment dans un atelier participatif.



Finances

Le conseil municipal du 22 mars 2017 a validé les comptes administratifs de l'année 2016 et voté le budget 2017.

L'année 2016 a été exceptionnellement favorable pour l'équilibre de nos finances et nous a permis d'enregistrer quelques économies.

Le retour à l'équilibre est maintenant une certitude, même si le budget 2017 s'annonce plus difficile. Cette bonne nouvelle a permis au Conseil Municipal de voter une baisse « symbolique » de 2 % du taux des impôts locaux en 2017, ceci sans renoncer aux investissements prévus.

Nous nous attacherons à poursuivre cet allègement des impôts locaux afin de ramener notre fiscalité au niveau de celle des communes voisines ; pour mémoire l'écart à combler était de 37 %, soit plus de 80 000 € à économiser dans un budget communal d'environ 640 000 €. Il faudra également nous adapter aux nouvelles mesures gouvernementales concernant la taxe d'habitation.

Autre point rassurant, la trésorerie reste positive, très au-delà du seuil des 50 000 € que nous nous étions fixé. Enfin, notre budget « eau et assainissement », déficitaire chaque année entre 30 000 € et 70 000 €, sera transféré « emprunts compris » vers la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan à compter du 1er janvier 2018. L'équilibre du budget général de la commune en sera largement facilité sur les prochaines années.

Budget de fonctionnement

Nous attendions en 2016 un excédent de fonctionnement d'environ 85 000 €, sur la base de 661 000 € de recettes et 576 000 € de charges. Finalement nous avons encaissé 54 000 € de recettes supplémentaires, dont 26 000 sur les ventes de bois, et bien maîtrisé nos dépenses, en particulier les charges de personnel. D'autre part, en raison des grandes difficultés que nous avons rencontrées sur la seconde partie de l'année pour remplacer l'agent administratif en charge de la comptabilité, l'écriture qui permettait d'alimenter le budget déficitaire de l'eau n'a pas été passée (27 000 €). C'est ainsi que nous enregistrons en 2016 un **excédent du budget de fonctionnement exceptionnel de 166 000 €**.

Il n'en sera pas de même pour 2017, où nous prévoyons d'être tout juste en excédent de 20 000 €, en partie du fait de la dotation au budget de l'eau qui devra être passée deux fois, mais également parce que les recettes de bois seront faibles et que la Dotation Générale de Fonctionnement de l'état baissera à nouveau cette année sans être pour autant compensée

4 par d'autres dotations. Cette dotation atteignait 61 000 €

en 2013 et n'est plus que de 10 000 € en 2017.

Elément favorable, les dotations de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan restent stables.

Endettement

En 2017 les annuités d'emprunt s'élèvent à 110 000 €, dont 520740 € sur le budget de l'eau qui disparaîtront dès 2018 suite au transfert du budget sur la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Nous avons retrouvé une petite capacité à emprunter, qui sera beaucoup plus forte dès 2018.

Investissements

Nous avons poursuivi nos investissements, priorisés sur l'indispensable, ceux-ci étant autofinancés sur notre trésorerie pour la partie non subventionnée.

L'achat du tracteur et de ses équipements neige est finalisé, l'aménagement du chemin du Jarlon jusqu'à la Tona a été réalisé tandis que le Plan Local d'Urbanisme, les études sur l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite de l'école et de la mairie se sont poursuivies. En 2017 la voirie du haut du Fay a été refaite.

Budget de l'eau

Le budget de l'eau a été allégé par la réalisation des travaux de réparation des fuites dans le cadre d'un plan d'investissement du Schéma Directeur de l'Eau, ce qui a permis l'obtention d'une subvention à 70 % sur les 33 000 € dépensés.

Synthèse des comptes administratifs 2016 et des budgets primitifs 2017

COMPTE ADMINISTRATIF 2016			BUDGET PRIMITIF 2017		
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
P R I N C I P A L	Fonctionnement		P R I N C I P A L	Fonctionnement	
	558 020	724 570		618 681	638 687
	Investissement			Investissement	
	228 044	155 639		322 144	322 144
E A U	Fonctionnement		E A U	Fonctionnement	
	137 910	121 470		191385	191385
	Investissement			Investissement	
	140 989	138 005		136694	136694
C C A S	Fonctionnement		C C A S	Fonctionnement	
	656	0			
	Investissement			Investissement	
	0	0		0	0

* Les documents détaillés sont disponibles en mairie

Collecte des déchets

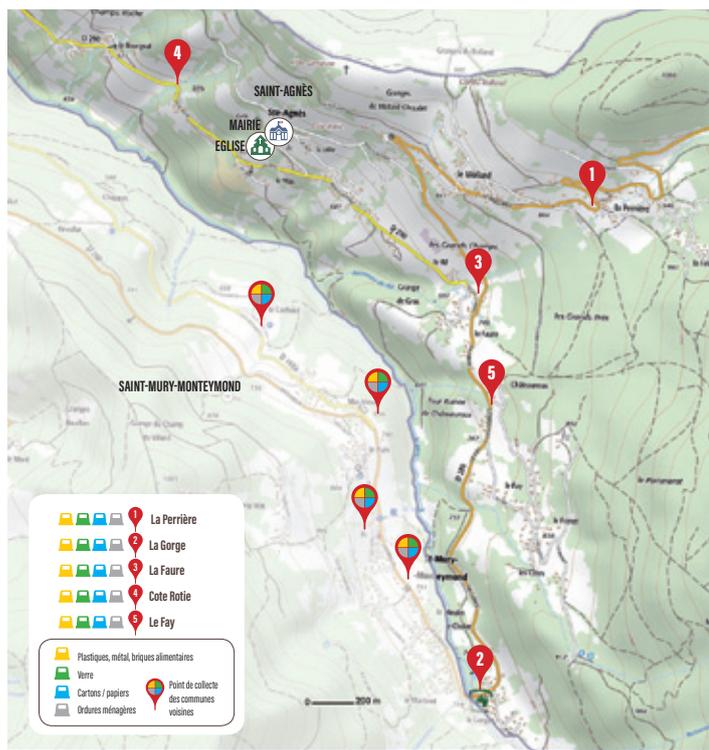
Points d'apport volontaire ou points de collecte rapprochés :

L'ensemble des habitants de la commune sera concerné au 1^{er} janvier 2018 par la collecte des poubelles dans ces grands containers communs qui seront disposés en 5 emplacements dans le village : La Perrière, La Gorge, La Faure, Le Fay et La Côte Rôtie.



Les habitants du Mollard et de La Perrière pratiquent déjà ce nouveau mode de fonctionnement peut-être de manière ni tout à fait volontaire ni tout à fait rapprochée. La collecte des déchets sur nos petites routes de montagne coûte cher en camions, en essence et mobilise un personnel technique nombreux dans des conditions difficiles. Par ailleurs, nos modes de consommation et les préoccupations écologiques associées nécessitent le tri en amont par les particuliers, plusieurs ramassages, ainsi qu'un retraitement beaucoup plus technique qu'auparavant.

Le budget de l'ensemble de la filière déchets de la Communauté de Communes est en déséquilibre de plus d'un million d'euros depuis plusieurs années. La collecte en point d'apport volontaire a été votée à l'unanimité par les maires des com-



munes de montagne : elle répond à une maîtrise des coûts et une sécurisation du personnel de collecte.

La collectivité a donc décidé de ne plus porter le coût prohibitif du ramassage des déchets en montagne. Par ailleurs, il faut souligner que dans d'autres domaines de nombreuses infrastructures très coûteuses en montagnes sont prises en charges par la Communauté de Communes : l'eau et l'assainissement, les transports, la fibre qui arrive et le fond de péréquation qui permet à nos petites communes de ne pas subir en direct les baisses de dotation de l'État.

Au-delà des choix qui seront toujours discutés, nous croulons sous nos déchets et nous devons les retraiter correctement. La prise en compte de notre environnement dans les cycles de consommation coûte de plus en plus cher. Nous devons adapter nos usages : composter, réduire les déchets et les emballages, trier et apporter nos poubelles aux points de collecte. Nous comprenons que l'impact ne sera pas le même pour chacun suivant que l'on travaille dans la vallée, que l'on a une voiture ou que l'on a du mal à se déplacer. Faites-nous remonter si des difficultés se font ressentir, une entraide sera peut-être nécessaire.

L'assainissement sur notre commune

Afin de mieux maîtriser notre avenir, nous sommes en cours d'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales. Cette étude est obligatoire dans le cadre du PLU.

Pour le long terme, ce diagnostic complet de septembre 2017 va guider la commune et la communauté de communes pour les orientations à prendre pour nos rejets, eaux usées et eaux pluviales, pour les années à venir.

En particulier, des essais de fumée ont démontré que des eaux pluviales arrivent dans les stations d'épuration (STEP). Ces points seront à corriger pour l'efficacité du traitement.

Selon l'étude, les STEP de La Ville et de la Perrière sont sous dimensionnées et doivent être déplacées sur des terrains plus adaptés. Ces modifications pourront prendre en compte la récupération des rejets d'autres maisons. Les stations de La Gorge et de la Perrière sont mal implantées. Il est proposé de les éloigner des espaces de vie.

Le fonctionnement d'une STEP est relativement simple : les rejets sont collectés dans une fosse toutes eaux. Puis ils passent dans des bioréacteurs placés en série dans lesquels une surpression est provoquée pour accélérer la décomposition biologique. En bout de traitement, une cuve de décantation reçoit les eaux traitées qui peuvent être rejetées au milieu naturel (vers le Vorz ou vers un système drainant).

Certains éléments dysfonctionnent sur les STEP. Nous sommes en train de réparer les compresseurs incriminés.

Selon les préconisations des fabricants, nous avons mis en place un cahier de suivi avec des interventions périodiques de contrôle et de maintenance. Ces mesures amélioreront la qualité du traitement de nos rejets collectifs de façon efficace et pérenne.

Participez aux Conseils Municipaux !

Dates affichées en mairie et sur le site de la mairie.

✓ Conseils Municipaux

Retrouvez l'intégralité des délibérations sur www.sainte-agnes.fr rubrique **Documents - Délibérations**.

Conseil du 22 mars 2017 :

- **Vote du compte de Gestion et des comptes administratifs 2016** : voir article associé.
- Affectation des résultats du **budget général et du budget de l'eau**.
- **Fiscalité directe** : le conseil municipal vote en faveur d'une baisse de 2% du taux de la taxe d'habitation (13,73 %), de la taxe foncière (31,11 %) et de la taxe foncière non bâtie (56,52 %).
- Vote du **budget primitif** : voir l'article sur le budget.
- Transfert de compétence de l'éclairage public au SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) qui prendra en charge la maîtrise d'ouvrage et la maintenance des installations d'éclairage public (Maintenance de niveau 2 – option Maximum).
- **Participation financière de la commune au SEDI** : ce forfait de maintenance est calculé en fonction du nombre et du type de luminaire.
- **Destination des coupes de bois** pour un volume total estimé à 754 m³.
- Mise en place de la **Redevance Spéciale pour la collecte des déchets** proportionnelle au volume des conteneurs présentés et de la fréquence des collectes.
- **Construction d'un abri à sel et pouzzolane à claffey** pour un montant de 22000€ et demandes de subventions.
- **Travaux sur réseau d'eaux pluviales** au Mollard pour un montant de 19921€ et demandes de subventions.

✓ Conseil du 17 mai 2017

- **Modification du budget de l'eau** : écritures comptables.
- Répartitions des **subventions allouées aux associations** : voir tableau.
- **Loyer ACCA** : le loyer de la chasse est diminué de 0.42% à la somme de 2870.08€
- Communauté de Communes Le Grésivaudan : modification statutaire n°13 – **Communautarisation de la station des Sept Laux**. Les stations de moyenne altitude sont en difficultés depuis plusieurs années. Des investissements seront nécessaires pour maintenir le niveau d'activité. La station est un réservoir d'emploi et d'activité mais aujourd'hui c'est le

6

l'ensemble des communes sont amenées à se prononcer. Sans présentation du projet de développement ni perspectives chiffrées, le vote de Sainte-Agnès est de 4 voix pour, 4 voix contre et 4 absentions.

- **Contrat de contrôle SPANC** : La société A. T. Eau est retenue pour assurer le contrôle des dispositifs d'Assainissements Non Collectifs.
- **Tarif du SPANC** (Service Public d'Assainissement Non Collectif) : Périodicité des contrôles : 8 ans. Contrôles sur site 195 €, contrôles administratifs 50 €, frais de gestion communale 20€.
- **Maison de Services Au Public (MSAP)** : Proposition de mutualiser à l'échelle des communes de Belledonne un service informatique et un conseil pour venir en aide aux personnes devant la dématérialisation de toutes les demandes administratives. Le conseil de Sainte-Agnès accepte de participer à cette mutualisation de services.
- **Travaux en forêt** communales avec valorisation bois énergie pour 2017 : Travaux de nettoyage avec vente de « bois énergie » et demandes de subventions pour un coût final de 3720€.
- **Travaux en forêt** communales pour 2017 : Travaux de maintenance sur les limites et travaux sylvicoles en futaie irrégulière. Total à charge pour la commune : 5310 €.



✓ Conseil du 30 juin 2017

- **Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre – Préau - École - Bibliothèque** avec Intervalle Architecture, Maria Ramos et le bureau d'étude SORATEC. Affermissement de la tranche conditionnelle du contrat qui valide les plans du Préau et des aménagements pour les Personnes à Mobilité (PMR) réduites extérieures et engage les architectes pour les appels d'offres et la maîtrise d'ouvrage pour un montant de 8568 €. Mission complémentaire pour l'aménagement intérieur de l'accessibilité PMR de l'école et de la bibliothèque. Pour un montant de 5600 €. Le montant total du contrat s'élève à 18200 €.

• **Inscription de la tourbière du col des Mouilles au Réseau des Espaces Naturels Sensibles Isérois** : cette convention avec le département a pour objectif de préserver et gérer la faune et la flore de cet habitat fragile situé en grande partie sur la commune de Laval.

• **Tarifs du restaurant scolaire 2017-2018 et règlement intérieur du restaurant scolaire et des temps d'activités périscolaires (TAP)** : tarifs entre 3.76 € et 5.31 € en fonction du quotient familial.

• **Mise à disposition d'une bibliothécaire** : Par convention entre les communes de Laval et Sainte-Agnès, Delphine Froidevaux effectuera un service de 4 heures par semaines comme coordinatrice de la bibliothèque à partir du 1er septembre 2017 et pour une durée d'un an. Le coût annuel pour la commune est de l'ordre de 1990€ après déduction de la subvention de 30 % accordée par le Service de Lecture Publique de l'Isère.

• **Elections sénatoriales** : Désignation des délégués et des suppléants des conseils municipaux : Délégués désignés : Camille Giroud, Jean-Claude Porcheron et Pascal Lemoine. Suppléants : Arlette Dubourdeaux, Alain Rimet et Eric Collomb.

✂ Services Techniques :

Petits travaux : Les employés des services techniques aménagent un vestiaire avec douche, lavabo, penderie et bureau pour les besoins du service dans une des travées des ateliers. Une benne à l'arrière du tracteur a été achetée pour les travaux de voirie et d'entretien.

Rigoles : Un godet non utilisé du tractopelle a été modifié par les Ets PAYANT afin de servir au curage des rigoles.

Ce travail de nettoyage des rigoles était prévu initialement durant l'été. Il n'a pas pu être effectué dans son ensemble en raison de l'absence de personnel pour cause de maladie. Nous souhaitons à Albert un rétablissement dans les meilleures conditions.



△ Voirie

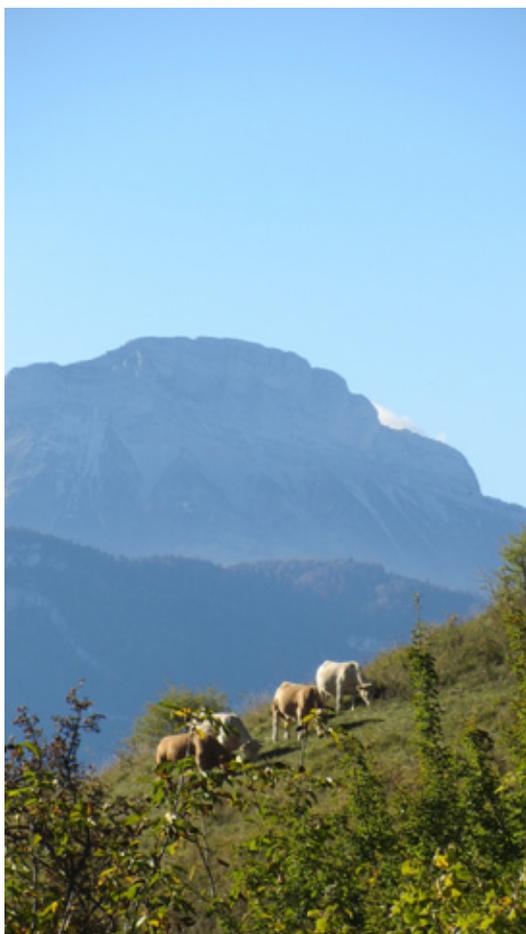
Pour la sécurité de tout le monde et en particulier des enfants, il est rappelé que la vitesse est limitée à 50 km/h en agglomération et 30 km/h aux abords de l'école, mairie, S.T. Les priorités à droite doivent être respectées en particulier à La Ville.

Une étude est en cours avec le département pour la mise en place de nouvelle signalisation sur les routes départementales.

✓ Conseil du 26 juillet 2017

• **Déclassement de la salle du Lac Blanc** : En raison des nuisances sonores régulières et des contraintes liées à la séparation des fluides et à la location, il est décidé de confier la gestion de cette salle aux nouveaux gérants du « Grand Joly ». La salle est déclassée et intégrée au domaine privé communal pour pouvoir être incluse au nouveau bail conclu avec Monsieur Stéphane Rivera qui peut l'affecter à ses activités commerciales.

• **Bail de l'ensemble restaurant, bar, hôtel et salle du Grand Joly** portant sur une superficie d'environ 220 m². Concernant la salle du Lac Blanc, le preneur s'engage à mettre la salle à disposition aux habitants de la commune qui en feraient la réservation pour des manifestations privées, dans un délai de 31 jours avant la date prévue, à raison de 15 réservations par an et selon un tarif prévu par la convention. Le preneur s'engage à mettre à disposition gratuitement cette salle aux associations à raison de huit jours par an.



🗑 Vidange

Une nouvelle campagne pour la vidange des fosses est prévue en Mai 2018. Vous pouvez vous inscrire en mairie.

🌍 Environnement

Nous avons constaté que des dépôts sauvages sont apparus. L'abandon sauvage de débris et de matériaux est formellement interdit, merci d'apporter vos encombrants à la déchetterie. Les dépôts sauvages sont contraire au code de l'environnement et passibles de poursuites.

📍 Location de la salle du Lac Blanc

Les nouveaux gérants du restaurant du Grand Joly gèrent dorénavant la location de la salle du Lac Blanc. Merci de prendre contact directement avec eux pour toute réservation au moins un mois à l'avance : Mme Laura Plançon ou M. Stéphane RIVERA au 06 16 41 06 85 ou 06 99 20 65 10.

Urbanisme

Déclarations préalables Favorables

- BEITONE Irène, réfection de la toiture du four, la Perrière, B547
- SILVENTE-FERNANDEZ Jean-Michel, abri pour fourgon aménagé, la Perrière, B748

Défavorables

- PAPET Michel, réfection de la toiture, le Mollard, B240
- IMARD Christophe, extension de la maison, la Ville, A351
- BŒUF Nathalie, changement de destination de la grange en habitation, la Bourgeat, A110

Permis de construire

- CHATTARD William et MOULIN Amandine, construction neuve, Montgouyard, A824 accordé
- GAU Patrice et Catherine, muret déflecteur et garage, la Perrière, B804 accordé
- Mairie de Sainte-Agnès, extension de l'abri à bois déchiqueté, Clafey, C246 129 131 132 133 134 135 accordé

Certificats d'urbanisme (vente et partage de propriétés)

- Maître DUBOIS Marc, Bois Rossin A11, Champ Roche A663
- M. Camille GIROUD, le Mollard, B206

----- Pensez-y ! -----

• Pour les nouveaux arrivants

Merci de vous faire connaître en mairie (nombre de personnes du foyer, l'âge de vos enfants pour les écoles et votre adresse sur la commune).

• Pour les départs

Merci de communiquer votre nouvelle adresse en mairie.

• Pour les départs et arrivées

Faire le relevé de votre compteurs d'eau et le communiquer au secrétariat de la mairie.

- Maître Eric BARBIERI, Fontaine Eynard, B454
- Bastille Avocats, La Perrière, B 532/533/534
- SCP DUBOIS –GLAIZE, Cote Bézarde des Mouillards B771, La Perrière B531/535/579/522/768/769
- Maître Christine BARRUEL, la Gorge, C1373

Etat Civil

Naissances :

- BOUSSANT-ROUX Nolan, né le 19/03/2017, le Mas
- VAGVIRACHITH Soé, Somsanouk, né le 24/05/2017, La Gorge
- RABATTU Capucine, née le 14/07/2017, la Ville

Décès :

- . Jean Casimir Etienne DOLOMIEU, décédé le 10/05/2017
- Léone Célestine Rose BOURGEAT veuve PAPET, décédée le 07/09/2017
- Georgette Voche décédée le 17/10/2017

Autorisation de sortie de territoire

A partir du 15 janvier 2017, tous mineurs résidant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité, non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale, devront être munis :

- D'une autorisation individuelle de sortie de territoire complétée et signée par le titulaire de l'autorité parentale,
- D'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'AST
- Et soit d'un passeport valide (accompagné d'un visa s'il est requis), soit d'une carte nationale d'identité valide.



Mairie de Sainte-Agnès

☎ tél. : 04 76 71 48 85
fax : 04 76 13 04 84

CHANGEMENT d'horaires

Ouverture au public :
Mardi et Vendredi
13h30-17h

Secrétariat joignable :
Mardi, Jeudi, Vendredi
8h30-12H30 et 13h30-17h00

Vous souhaitez recevoir les infos de la mairie par internet ?
Envoyez-nous un courriel.

✉ mairie.ste-agnes38@wanadoo.fr

www.sainte-agnes.fr



Mme Catherine Kamowski

Députée de le 5°
circonscription de l'Isère

Contact :

catherine.kamowski@assemblee-nationale.fr

ou

circo3805@gmail.com

📣 Lien Social

Cinq communes rassemblées pour un projet jeunesse

Un groupe de travail rassemblant des élus des 5 communes de La Combe de Lancey, Saint Mury-Monteymond, Sainte-Agnès, Laval et les Adrets, s'est constitué depuis maintenant un an, pour réfléchir à la place qu'occupent les jeunes dans la vie de nos villages de montagne.

En effet, arrivés à l'âge d'aller au collège, ils ont peu d'activités correspondant à leurs envies au sein même de leurs communes. La situation des villages du Balcon de Belledonne, proche de la zone urbaine de Grenoble, les amène assez naturellement vers les attractions de la vallée, reléguant leur habitat familial au rang de village « dortoir ». Alors comment faire revivre, voire renaître leur intérêt et leur engagement vis-à-vis de ce territoire qui les a vus naître et grandir ?

Premier constat encourageant : nous ne partons pas de rien puisque existent déjà :

- Une association des jeunes (AJL) à Laval
- Un conseil municipal des jeunes à Sainte-Agnès
- Des échanges entre élus et jeunes à Laval et les Adrets qui ont amené à des actions ponctuelles (animations...)
- Des animations pour les jeunes organisées par la MJC Saint Mury – Sainte-Agnès



Du groupe de travail des cinq communes sont sortis plusieurs objectifs :

- Permettre aux jeunes de faire aboutir leurs idées
- Développer la participation citoyenne des jeunes au niveau communal
- Entretenir une vie sociale et culturelle pour les jeunes
- Mobiliser les jeunes des villages pour créer du lien entre les générations
- Développer par des rencontres la communication entre les jeunes des 5 communes
- Mettre en place des actions locales et intercommunales s'appuyant sur la jeunesse

C'est ainsi que nous projetons actuellement, avec l'aide de la Communauté de Communes du Grésivaudan, de recruter 3 jeunes en service civique qui interviendraient durant 9 mois sur nos 5 communes, afin d'établir d'abord un diagnostic et pour mettre ensuite en œuvre des projets pour et surtout, « avec » les jeunes de nos villages.

A suivre...

🗨️ Conseil Municipal des Jeunes : c'est la relève !

L'équipe actuelle a été élue en juin 2015 pour une durée de 2 ans ½.

C'est bientôt le temps de la relève ! En effet, de nouvelles élections vont être organisées fin novembre début décembre pour un mandat qui courra jusqu'à la fin de celui de l'actuel Conseil Municipal des adultes !

Nous vous rappelons que les candidatures seront ouvertes, après accord parental, à tout jeune âgé de 12 ans à 17 ans. Plus précisément, les jeunes nés du 1er-01-2000 au 31-12-2005.

Afin de respecter la diversité des générations, 3 élections en une se dérouleront par tranches d'âges : les 2000 - 2001, les 2002 - 2003 et les 2004 - 2005. L'élection se fera à 1 tour, 3 élus en ressortiront par tranche d'âge, soit un conseil municipal des jeunes de 9 élus.

Nous souhaiterions évidemment voir dans la nouvelle équipe, quelques-uns de l'ancienne afin que la transmission se fasse au mieux.

Les non élus lors du scrutin, resteront cependant en liste d'attente, pour pallier d'éventuels départs, bien souvent les plus âgés qui partent de la commune pour faire leurs études.

Cette nouvelle équipe sera régulièrement soutenue et accompagnée dans ses projets par des élus référents du Conseil Municipal.

Nous tenons à remercier l'équipe sortante pour le travail accompli avec dynamisme et assiduité avec en particulier :

- **Le projet « Coup de Pouce »** pour favoriser l'auto-stop sécurisé sur notre commune et ainsi favoriser les déplacements des jeunes. Cette idée a été déployée à plus grande échelle par <https://www.rezopouce.fr/> à laquelle la CCPG s'est récemment associée (voir <http://www.le-gresivaudan.fr/408-auto-stop-organise.htm>)
- **Leurs animations pour les jeunes.**

Pour lui ouvrir les horizons, ce nouveau Conseil Municipal des Jeunes sera associé au projet jeune des cinq communes cité plus haut et aux activités de la MJC déjà initiatrice de rendez-vous pour les jeunes comme le théâtre ados de février.

Alors... jeunes du début du 2ème millénaire, à vos candidatures ! Vous recevrez bientôt un courrier personnalisé dans vos boîtes.

« Là-haut, sur la montagne »... du côté des alpages

Les bovins de l'alpage des Jarlons ont étreint cette année leur nouveau chemin d'accès aux pâturages d'été! Les travaux ont été effectués en novembre, comme prévu. Une réception de ces travaux a été faite conjointement par la fédération des alpages de l'Isère, la fédération de chasse de l'Isère et la commune. Reste à espérer que cette réalisation soulage à l'avenir le travail des agriculteurs. Ils remercient la commune d'avoir portée ce dossier jusqu'à sa réalisation, malgré un contexte tendu. Chacun peut maintenant se faire son opinion en allant marcher vers Orionde. Cet aménagement d'accès à l'alpage n'a rien d'une « piste qui dégraderait l'aspect visuel de la montagne depuis Grenoble et sa vallée » comme nous l'avons lu ou entendu. Il s'agit de travaux modestes et très ordinaires, que connaissent de nombreux sites, dans le but de maintenir une activité pastorale. D'ici un à deux ans, ce chemin aura pris les couleurs de la végétation alentour et se fondra dans le paysage. Les alpagistes continuent à adhérer à la mesure agro-environnementale et climatique qui participe à la protection du tétard, en respectant les périodes de rotation des pâturages.



Le nouveau chemin des jarlons



Concernant l'alpage de Jean Collet, il n'a compté aucune brebis cette année, et nous le regrettons. Les éleveurs ont informé la commune fin juin qu'ils ne monteraient pas les bêtes. Nous souhaitons trouver pour cet alpage, qualifié de difficile mais de qualité, une pérennité. Nous travaillons et souhaitons aussi programmer la réalisation de petits travaux d'amélioration des conditions de vie dans les « chalets ». La vie là-haut est rude et cela compte aussi pour fidéliser des éleveurs et un berger, ou une bergère. Certains comprendront l'allusion à la bergère, et à son témoignage lors de la projection du film « l'étoile des bergères » ! Une soirée effectivement sous les étoiles, qui a réuni une soixantaine d'habitants et nous a ouvert les yeux sur cette vie quotidienne en alpage. Nous remercions la fédération des alpages d'avoir proposé cette animation sur notre commune.

Un dessin trouvé dans le refuge des Jarlons en fin d'été dernier ! Avec des remerciements pour la tenue du refuge

Démonstration de fauchage lors du comice agricole de Saint Mury-Monteymond



Bibliothèque

La transition vers le réseau des bibliothèques du Grésivaudan est en cours. Deux postes informatiques ont été fournis par la Communauté de Communes pour utiliser le nouveau logiciel de gestion et d'échange de livres entre les 45 bibliothèques du Grésivaudan.

Pour accompagner ce changement et soutenir l'équipe des bénévoles de la bibliothèque, nous accueillons **Delphine Froidevaux** quatre heures par semaine sur un poste partagé avec les bibliothèques de Laval et des Adrets.

C'est une chance de pouvoir profiter de son savoir-faire et de la mise en commun des informations de ce bassin de bibliothèques. Son poste consiste essentiellement à coordonner les nombreuses tâches et à faire le lien entre les bénévoles qui sont plus que jamais nécessaires au

BIBLIOTHÈQUE DE SAINTE-AGNÈS



ET SAINT MURY-MONTEYMOND

fonctionnement et à la vie de la bibliothèque. Un grand merci à eux pour leur implication. N'hésitez pas à venir prêter main forte.

Le restaurant Le Grand Joly

Le Grand Joly ré-ouvert ses portes le vendredi 1er septembre au hameau de la Perrière à Sainte-Agnès. Cet établissement bien connu des habitants de Belledonne et de la vallée du Grésivaudan était fermé depuis la faillite de son ancien gérant au printemps dernier.

Laura Plançon et Stéphane Rivera ont repris le fonds de commerce dont les murs sont la propriété de la commune. Laura s'occupe du service et Stéphane est cuisinier.

Ils ont déjà une expérience commune dans la restauration. Stéphane a déjà travaillé au Grand Joly avec Léo en 2010-2011. Ils ont un petit garçon de presque 1 an, Julyan.

Ils se sont attelés à la tâche, concrétisant leur projet en relookant la salle de restaurant et en dotant la cuisine de nouveaux matériels.

Leur cuisine familiale et roborative privilégie les produits locaux avec une carte bien fournie. Un menu du jour en semaine vous sera proposé ainsi que des pizzas à consommer sur place ou à emporter.

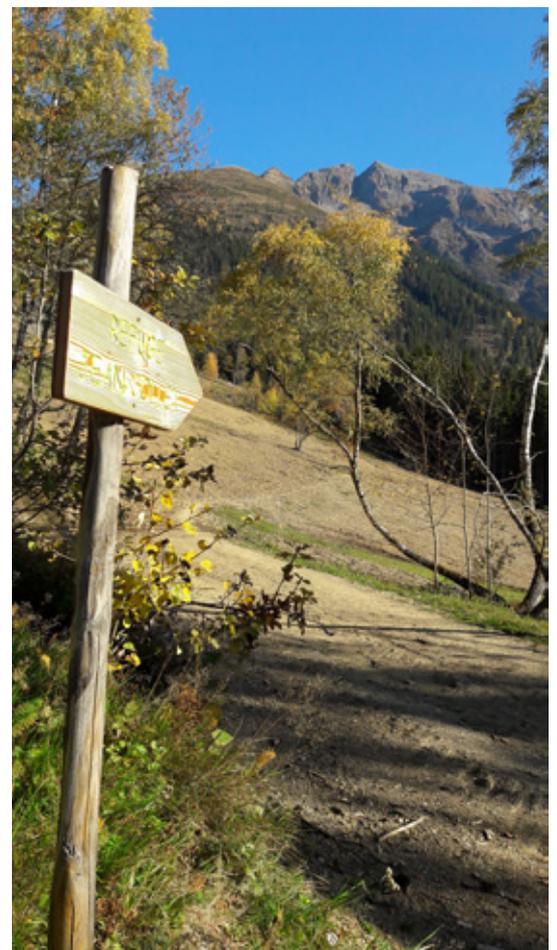
Le Grand Joly, c'est aussi 5 chambres pour profiter du calme de Belledonne. Elles ont toutes une salle de bain, la TV.

Le Grand Joly vous propose aussi banquets, séminaire, réunions de famille. Pour les associations, entreprises, fêtes familiales ou autres, il y a aussi la possibilité de se réunir dans la salle communale du Lac Blanc dont ils ont la gestion.

Ils seront heureux de vous accueillir chaleureusement pour que vous passiez un agréable moment autour d'une bonne table. Nous leur souhaitons un bon démarrage et la réussite de leur projet.

Contact 04 76 45 6878 rivera.stephane@gmail.com

Etablissement fermé le jeudi soir



Un travail remarquable de déboisement et de nettoyage au départ du GR pour Jean-Collet offrant toute la montagne au regard.



Samedi
25 Novembre
à partir de 14h

En partenariat avec la Médiathèque Départementale de l'Isère,
la bibliothèque de Sainte-Agnès vous invite
à une **journée italienne** autour du film documentaire
Titubanda !

en présence de **Barbara Vey**, réalisatrice du film
et de la fanfare **Guenillovic Orkestar**

- À 14h Atelier cuisine italienne salle du Lac blanc au Grand Joly, (renseignements et inscription : pascal.soulier@free.fr /04 76 45 66 39)
- À 16h Départ de la fanfare dans la cour de l'école de Sainte Agnès puis passage au Grand Joly
- À 18h A la salle des fêtes de St Mury, projection du film Titubanda une fanfare d'amateurs de Rome. Joyeuse et pacifiste, elle déambule dans Rome pour exprimer son point de vue sur l'Italie de Berlusconi.
Débat en présence de la réalisatrice.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINTE-AGNÈS



ET SAINT MURY-MONTEYMOND

Partage des plats italiens apportés par tous.

Chacun apporte sa vaisselle !! et sa bonne humeur !

La bibliothèque offre la soupe minestrone et les boissons !

vendredi 10 novembre
à 20h

Musique
au Balcon
Le Grand Joly
Ste Agnès

les Bardapapas
chant folklorique polyphonique

Repas complet : 20€
Réservation obligatoire
04 76 45 68 52



Dimanche 14 janvier à partir de 15h 30

Les ROIS
d'ici

Après-midi récréative en famille
Les jeux, le goûter et le **Spectacle pour Tous**



Salle des Fêtes
Saint Mury Monteymond

MJC

L'année a déjà démarré à la MJC mais il est toujours temps de rejoindre l'une des nombreuses activités proposées :

- Les marcheurs du mardi. Contact : Michel Morini - 06 22 45 14 50

Les marcheurs du mardi



- **Tennis de table** ados et adultes : le jeudi de 20h30 à 22 h. Contact : Philippe Candelier - 04 76 71 04 68



- **Zumba** avec Agnès de Buttet à la salle des fêtes de St Mury Monteymond le mardi de 19h à 20h et de 20h30 à 21h30. Contact : Evelyne Drost - 04 76 45 68 52.

- **Qi Gong** avec Dominique Silvente le mercredi de 11h à 12h15 et de 19h à 20h15 à la salle du Presbytère de Sainte-Agnès. Contact : Evelyne Drost 04 76 45 68 52.



- **Gym** de remise en forme avec Liliane Chabaud le jeudi à 19h30 à la salle des mariages de Saint Mury-Monteymond. Contact : Jacqueline Bourgeat - 04 76 71 66 14.



- « **Je dessine !** », atelier de dessin pour jeunes et adultes le lundi de 18 h à 19h30 à la salle du Presbytère. Contact Drost 04 76 45 68 52.

OEnologie

20 novembre au restaurant le **Grand Joly** à Sainte-Agnès. Réveillez vos papilles !

Pour découvrir la subtilité des différents vins en appliquant les trois phases de la dégustation afin de reconnaître les différents cépages, les vinifications... Au programme, «le tour de France» des terroirs viticoles.

1ère étape : la vallée du Rhône

Réservation obligatoire Danièle Roux - 04 76 40 78 30

Relief

Bulletin municipal de Sainte-Agnès.

Directeur de la publication : M. le Maire Alain Rimet.

Rédaction : toute l'équipe municipale.

Photos : N. Moussy, M. Blanc

Un article, une info, une photo
ou une participation au journal ?

Contactez la mairie !